L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

FEUILLE SUPPLEMENTAIRE — 2 MARS.

PEPINIERISTES.

GRAINES DE JARDINAGE

Aux Serres Impériales,

A L'Exposition de Paris.

A la Reine des Fleurs.

Graines de Jardinage,

B. DOURS,

Salon Héliographique,

MONTRES CHRONOMETRES

B. DOURS,

Costumes pour bals masqués et de fantaisie,

Bureau de la Compagnie D'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL

De la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

BUREAU DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU
CRESCENT,
à la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux conditions requises de sa charte, la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent soumet le tableau suivant de ses affaires, savoir:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1856 ..... $563,330 97
Montant de risques non expirés, le 1er juil. 1855 ..... 144,177 81
$1,008,497 58

Primes sur les risques d'incendies $402,964 47
Primes sur les risques de la mer 268,490 90
Primes sur les risques de rivières 340,818 88
Primes sur les risques de la vie 4,823 53
$1,008,497 58

Primes à déduire sur les risques non expirés 139,989 45
Primes remboursées 23,622 06
163,661 50

Montant de primes gagnées dans l'année expirée comme ci dessus ..... $ 845,836 08
Pertes payées dans la même période, savoir:
Sur les risques d'incendie .. $142,860 91
" " de la mer .. 182,778 20
" " des rivières .. 212,710 13
538,349 24

Reassurances, frais, profits et pertes, intérêts, escompte, etc ..... 31,811 84—520,960 82

Bénéfice net dans l'année expirée le 30 juin 1856 ..... $ 325,738 62

Montant placé dans des bons et hypothèques valant le double du montant prêté $263,599 32
Prêts sur des actions de banques et actions publiques, à terme, $184,295
Sa-sur demande, $115,900 ..... 299,255 36
Effets à recevoir (billets sur primes) $200,966 11
Place dans des propriétés 62,375 65
Placé dans des actions de banque, 420 actions .. 57,897 50
Place dans des bons de la ville consolidés 33,730 00
Montant du sur des primes en mains de perception 26,146 64
En caisse 179,087 02
$1,113,040 62

Etat de la Louisiane,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans, } ss.

Qu'il soit connu que le 26 janvier 1857, pardevant moi, soussigné, Juge de Paix dans et pour la susdite ville, et susdite Charles J. Mansoni, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, a la Nouvelle-Orléans, lequel ayant été dument assermenté, conformément à la loi, déclare que le susdit tableau est exact et est une copie exacte faite sur les livres de ladite compagnie.

(Signé) C. J. MANSONI, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 25 juillet 1856. (Signé) CHAS. M. BRADFORD,
Juge de Paix.

La direction a décidé de payer en comptant un intérêt de six pour cent sur les certificats de bénéfice non payés. Ces certificats sont aux détenteurs des dits titres ou à leurs ayants causes, à partir du deuxième lundi d'août prochain.

La direction a déclaré également un dividende de trente trois un tiers pour cent sur le bénéfice net de l'année dernière. Les certificats seront émis à cet effet, à partir de ler août prochain.

La direction a décidé également qu'un dividende de quarante pour cent sur les certificats de prime de 1850. Cet intérêt sera payé aux détenteurs sur présentation de leurs certificats au bureau de la compagnie.

Le bureau est ad No 103, rue du Canal.

DIRECTEURS.

John Pemberton, J. B. O. Vignaud,
Logan McKnight, Jas N. Nevius,
O. Gaillard, F. Maspero,
B. F. Voorhies, Pierre Pouta,
J. A. Braud, W. Vogel.
Mitchenberger, 14 juin

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la
LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 12 mars 1856.

Conformément aux stipulations de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires: Montant des primes de 13 mars 1855 au 12 mars 1856 ..... 486,640 80
Montant des risques non terminés le 12 mars 1856 ..... 67,289 26

Montant total des primes 555,289 55

Assurances contre l'incendie 356,228 10
Assurances maritimes 161,373 26
Assurances sur les rivières 133,243 27
550,989 05

Moins les primes sur risques non terminés 391,401 62
Primes remboursées 5,923 16
97,324 85

Primes gagnées pendant l'année
Perte pendant l'année : 466,614 97

Assurances contre l'incendie .. 90,219 20
Assurances maritimes 91,116 63
Assurances sur rivières 91,078 76
272,413 59

Re assurances 388,913 66
Dépenses, intérêts, etc 17,671 06
39,127 10
426,912 44

Bénéfice net pour l'année expirant le 12 mars 1856 ..... 151,702 53

L'actif de la compagnie se compose ce :

Billets à recevoir, portant hypothèque et garantie par dépôt d'actions 60,874 11
Billets à recevoir, à courte échéance, pour primes 166,048 78
Billets à recevoir, provenant de souscription 175,000
Primes en recouvrement 32,839 85
Créances sur d'autres compagnies 14,000
Espèces en caisse 41,501 71

Total de l'actif 492,264 15

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nelle-Orléans.

Qu'il soit connu que le 26 mars 1856, pardevant moi, le soussigné, Juge de paix dans et pour la ville et cité susmentionnée, se sont présentés Charles Briggs, président, et H. P. Janvier, secrétaire, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, qui, étant dument assermentés, conformément à la loi, déclarent que le tableau ci-dessus est un copie exacte tirée des livres de ladite Compagnie.

(Signé) CHAS BRIGGS, Président,
H. P. JANVIER, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 26 mars 1856.
(Signé) C. M. BRAINFORD.

Deuxième juge de paix pour la paroisse d'Orléans.

La commission administrative a résolu de payer six pour cent d'intérêt sur le scrip de 1850, à dater du second lundi de mai prochain, et a déclaré un dividende payable en scrip, de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes encaissées pendant l'année dernière ; les certificats seront émis à dater du 1er juin prochain ; elle a reservé le balance des bénéfices nets de l'année expirée le 12 mars 1856 pour faire face aux réclamations pendantes contre la compagnie.

La compagnie continue à assurer contre les dangers sur mer et sur les rivières, et contre les pertes et les avaries par incendie.

Le bureau est à l'encoignure Sud Est des rues Camp et Natchez.

CHARLES BRIGGS, President.
ANTOINE CARRIÈRE, Vice President.
H. P. JANVIER, Secretaire.

ADMINISTRATEURS :

A Carrière,	Geo A Fosdick,	A R Montgomery,
T Theriller,	C Hodgson,	Rich. Nugent,
W A Violett,	A Reichard,	W Urquhart,
W Brugier,	M Pilcher,	D P Logan,
F Williams,	A H Penny,	A H Hayward,
C Casey,	A Lecourt,	J W Burbridge,
John Fox,	Thos. Byrne,	N M Blaughi,
Kleinschean,	R A Landmack,	W Prehn,
J H Ingleby,	G W Dunbar,	A P Nobbin,
C Howard,	F W Kirchoff,	H Rodewald,
J T Hanemann,	P Martin,	Addis Cammack.

27mars—an

SITUATION DE LA Cie D'ASSURANCE DE LA NLLE ORLEANS,

Connue sous le nom de
HOME MUTUAL INSURANCE COMPANY.

Le tableau suivant de la situation de cette compagnie, est publie conformément aux prescriptions de sa Charte

Montant des primes reçues durant l'année expirée au 31 décembre 1856 ..... $641,876 93
Montant de risques non expirés le 31 décembre 1855 ..... 267,289 26

Total des primes pour l'année expirée le 31 decembre 1856 ..... $745,443 93

Pour primes sur les risques d'incendie $275,275 29
Pour primes sur les risques de la navigation sur les rivieres 331,961 71
Pour primes sur les risques maritimes 118,218 93
$745,443 93

Sur les risques non expirés le 31 decembre 1856 ..... 93 826 00
Primes remboursées 3,067 43
Primes gagnées pendant l'année $96,893 43
Pertes payées pendant l'année $648,550 50

Re assurances 388,913 66
Dépenses, intérêts, etc 17,671 06
39,127 10
$265,260 85

Bénéfice net pour l'année expirée le 31 décembre 1856 ..... $293 689 65

L'actif de la Compagnie est comme suit

Billets à recevoir, garantis par dépôt d'actions ..... $ 60,874 11
Billets à recevoir, à courte échéance, pour primes 166,048 78
Billets à recevoir, provenant de souscription 175,000
Primes en recouvrement 32,839 85
Créances sur d'autres compagnies 14,000
Espèces en caisse 41,501 71

Total de l'actif $493,264 15

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nelle-Orléans.

Qu'il soit connu que le 26 mars 1856, pardevant moi, le soussigné, Juge de paix dans et pour la susdite ville, cité susmentionnée, se sont présentés Charles Briggs, président, et Janvier Edouard, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, qui, étant dument assermentés, conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et est une copie exacte tirée des livres de ladite Compagnie.

CHAS BRIGGS, Président,
H. P. JANVIER, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 26 mars 1856.
(Signé) C. M. BRAINFORD.

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Direction a décidé qu'il serait payé six pour cent d'intérêt, au comptant, sur les certificats de bénéfices non payés. Ces certificats seront aux détenteurs desdits certificats ou à leurs ayants causes, à partir du deuxième lundi d'août prochain.

La direction a déclaré également un dividende de trente trois un tiers pour cent sur le bénéfice net de l'année dernière. Les certificats seront émis à cet effet, à partir de ler août prochain. Le reste du bénéfice net de l'année sera consacré à faire face aux reclamations pendantes ou non réglées contre la compagnie.

La direction a décidé également qu'il sera payé un intérêt de six pour cent sur les certificats de prime de 1850. Cet intérêt sera payé aux détenteurs sur présentation de leurs certificats au bureau de la compagnie.

Le bureau est ad No 103, rue du Canal.

DIRECTEURS.

John Pemberton, J. B. O. Vignaud,
Logan McKnight, Jas N. Nevius,
O. Gaillard, F. Maspero,
B. F. Voorhies, Pierre Pouta,
J. A. Braud, W. Vogel.
Mitchenberger, 14 juin

Bureau de la Compagnie D'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL

De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux termes de sa charte, la Compagnie d'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL publie le tableau suivant de sa situation :

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 decembre 1855 ..... $670,421 61
savoir. Primes
Sur les risques d'incendies $293,718 73
Maritimes 170,102 33
Des rivières 133,600 55
$670,421 61

Moins les primes sur les risques non expirés $101,997 91
Moins les primes remboursées 4,775 26 $106,773 17
$563,648 44

Primes, net, pour l'année finissant comme ci dessus $563,648 44
Pertes payées pendant la même période :
Sur les risques d'incendies, $ 36,453 47
" " Maritimes 217,960 78
" " des rivières 83,341 45
$264,704 68

Re assurances 5,864 97
Pertes, intérêts, etc 24,668 46
$295,738 63

Profits nets de l'année finissant le 31 decembre 1856 ..... $264,914 76

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir, à courte échéance, de primes $103,723 33
Billets à recevoir, prêts sur act. 25,400 00 $127,623 33
Billets à recevoir provenant des balances dues sur les billets de souscription 186,980 22
Placement sur les bons de l'Etat et de la ville 41,580 00
Placement sur actions de Banque 63,453 40
Primes dues, au recouvrement 28,459 67
Numéraire en caisse 108,786 17

Montant de l'actif $555,722 89

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Qu'il soit connu que le 14 janvier 1857, pardevant moi, juge de paix dans et pour la susdite ville, cité susmentionnée, se sont présentés Thomas Shoo, président, et James Edwards, secrétaire de la "Sun Mutual Insurance Company of New Orleans" laquelle ayant été dument assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et est une copie exacte faite sur les livres de ladite Compagnie.

(Signé) THOMAS SHOO, président
JAMES EDWARDS, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 janvier 1857.
CHAS. M. BRADFORD,
Seconde Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Direction a déclaré un dividende de QUARANTE SEPT pour cent sur les primes payées par la Compagnie dans l'année expirée le 31 decembre 1856. Les certificats seront émis à cet effet à partir de 15 mars prochain

THOS. SLOO, président,
JAS. D. DENEGRE, vice-président.
JAS. EDWARDS, secrétaire.

DIRECTEURS :

Jas. D. Denegre,	H J Hart,
A D Kelly,	J C Ross,
Hugh Wilson,	J M Shaffer,
J Y De Spain,	H J Lemoine,
Henry Renshaw,	A C Tremoulet,
E A Bayliss,	John C Gaines.

17 janvier

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la
LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 12 mars 1856.

Conformément aux stipulations de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires : Montant des primes de 13 mars 1855 au 12 mars 1856 ..... 486,640 80
Montant des risques non terminés le 12 mars 1856 ..... 67,289 26

Montant total des primes 555,289 55

Assurances contre l'incendie 356,228 10
Assurances maritimes 161,373 26
Assurances sur les rivières 133,243 27
550,989 05

Moins les primes sur risques non terminées 391,401 62
Primes remboursées 5,923 16
97,324 85

Primes gagnées pendant l'année
Perte pendant l'année : 466,614 97

Assurances contre l'incendie .. 90,219 20
Assurances maritimes 91,116 63
Assurances sur rivières 91,078 76
272,413 59

Re assurances 388,913 66
Dépenses, intérêts, etc 17,671 06
39,127 10
426,912 44

Bénéfice net pour l'année expirée le 31 décembre 1856 ..... $293,689 65

L'actif de la Compagnie est comme suit

Billets à recevoir, garantis par dépôt d'actions ..... $ 60,874 11
Billets à recevoir, à courte échéance, pour primes 166,048 78
Billets à recevoir, provenant de souscription 175,000
Primes en recouvrement 32,839 85
Créances sur d'autres compagnies 14,000
Espèces en caisse 41,501 71

Total de l'actif $493,264 15

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nelle-Orléans.

Qu'il soit connu que le 12 janvier 1857, pardevant moi, juge de paix dans et pour la susdite ville, cité susmentionnée, se sont présentés John Pemberton, président, et Jules Dolhonde, secrétaire, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, a la Nouvelle-Orléans, lequel ayant été dument assermentés, conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et est une copie exacte faite sur les livres de ladite compagnie.

(Signé) JOHN PEMBERTON, président.
JULES DOLHONDE, secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 juin A. D. 1856.
CHAS. M. BRADFORD, J. P.

La direction a déclaré également un dividende de QUARANTE (40) pour cent sur les primes gagnées pendant l'année expirée, dans l'année expirée le 31 décembre 1856. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 15 mars prochain.

La Compagnie continue comme par le passé, au taux d'usage, contre les risques maritimes, les risques fluviaux et ceux de l'incendie. Bureau No 78, rue de Camps.

ALEXANDER BROTHER, President.
JAMES R. WARELEY, Vice President.
JAMES H. WARELEY, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1857.

Les actionnaires, qui viennent d'être faites au local permettent de recevoir un plus grand nombre de pensionnaires et d'externes. 10a

Institution Commerciale,

Dirigée par M. ED. JAGOU,

Bachelier ès lettres et ès sciences.

PENSIONNAT ET DEMI-PENSIONNAT

Pour les deux sexes.

Rue Bourgogne, No 263, entre Dumaine et St-Philippe.

DEPARTEMENT DES GARÇONS.

Le plan des études de cet établissement comprend toutes les branches d'instruction d'une éducation complète. Cependant, la direction donnée aux études sera particulièrement pour but le commerce et les arts: aussi d'après leur capacité, les élèves y suivent-ils des cours gradués d'études sommaires.

M. Jagou se charge lui-même des cours d'application des mathématiques aux arts et métiers, pour lesquels les enfants sont classés d'après leur savoir. Le français, l'anglais et l'espagnol sont confiés à des maîtres d'un mérite reconnu; mais vu leur importance, la langue anglaise et les mathématiques sont chacune pour l'objet d'une étude plus spéciale et plus longue.

DÉPARTEMENT DES DEMOISELLES.

Sans négliger les autres connaissances, celle de la musique étant élevée, dans ces jours, le complément presque indispensable de l'éducation d'une demoiselle, entre les leçons des maîtres et les heures obligées d'exercice, un cours de solfège en fait, trois fois par semaine, dans l'établissement.

(Sceau)—MM. les professeurs sont assez intelligents pour ne pas négliger pour inspirer aux enfants ces sentiments religieux et cette urbanité de manières qui plaisent, à la fois, la marque des personnes bien élevées et la meilleure garantie pour l'avenir.

Les châtiments corporels sont tout-à-fait bannis de l'établissement.

Un mois commencé ne paie en entier.

Heures de l'instruction :

Lecture, écriture, catéchisme, histoire, géographie, Anglais, Français, Espagnol, mathématiques, études commerciales, cours d'application, musique, dessin, travaux d'aiguilles.

Une classe nouvelle dans l'institution est chargée de la classe des demoiselles.

M. Jagou compte pour le succès de son établissement sur le concours de ses amis; il espère aussi que les personnes sensibles de l'éducation ne lui refuseront pas leur patronage.

CONDITIONS:

Pensionnaires $ 25 payables d'avance par trimestre.
Demi-pensionnaires $ 10 par mois.
Classes intermédiaires $ 5 "
Classe élémentaire $ 4 "
Classes primaires $ 4 "
Bal et Solfège $ 5 par an.
L'Allemand, les arts d'agrément et les fournitures sont payés à part.

Pour les conditions, s'adresser à l'établissement ou l'on trouvera des prospectus.

Références :

Mgr l'archevêque Blanc, MM. Debrmac, not pub
Le Rev. Duquesnay, J. Hernandez, avocat
Le Rev. P. Lambano, M. Soniat.
14oct—lan—ab

L'INSTITUT ST-LOUIS.

213, rue Dauphine,
(Entre Conti et Bienville.)

Même Ecole en son Institution qui vient à retrouver dans le même local, dans le même quartier, les mêmes avantages de son ancienne et vaste position, et ses premiers succès, sont la garantie de la confiance des familles. Mme Chapuy a fait ressaisir à sa direction l'ancienne vogue dont elle a joui pendant plusieurs années, et qu'elle a su reconquérir par son dévouement et ses soins assidus. Le personnel de Mme Deron à Paris a permis d'étudier par elle même la marche à suivre dans l'enseignement des demoiselles; elle a voulu les mêmes avantages pour ses élèves, et le cours d'études les plus en rapport, et se proposé, d'après ces principes, d'introduire de nouveaux améliorations dans son établissement.

Mme Deron croit que les jeunes personnes qu'elle élève n'auront pas besoin d'avoir des gouvernantes, et une instruction solide, basée sur la morale et la religion, en un mot une éducation complète leur paraîtra suffisante pour leur donner un rang dans la société. Dans ce but, elle a choisi pour Mme Deron, qui sera comprise, elle-même dans ses leçons des mères éclairées qui s'occuperont de leurs filles, et les dirigeront dans une exhibition publique, mais qui elles feront de bonnes études. La distribution des prix de cette fête aura lieu, vers la fin de l'année, en présence de parents, dont on voit maintenant la plupart à la tête de famille, mais qui, alors encore toujours enfants, seront intéressés aux progrès des élèves.

La musique, comme l'enseignement général auquel elle se donne pas la place, n'est qu'un délassement et un agrément. Mme Deron annonce de France, pour la même époque, une dame instruite, chantrice du 1er ordre et professeur de grand talent, qui donnera des soirées et des chants se feront qu'elle parfaitement diriger. Mme Deron espère, dans un mois, pouvoir ajouter toujours en aide à son établissement.

Les élèves de la ville pourront prendre des leçons de Mme Deron chez Mme Deron.

AVIS.

Plusieurs demandes de leçons particulières ont été faites à Mme Deron pour des demoiselles en pension ou externes, qui ne peuvent se rendre à l'institution. Mme Deron annonce qu'elle donnera des leçons particulières, pour satisfaire à ces demandes, un nombre limité de jeunes personnes, dont elle dirigera elle-même les études.

Les maîtres et le jeune artiste auxquels Mme Deron a confié l'enseignement de la musique, la grammaire, l'histoire, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, l'arithmétique, la Cosmographie, l'Arithmétique, la littérature, les éléments des sciences physiques, etc., etc., ont été choisis avec un soin tout particulier sur la famille *en anglais*.

Quant à l'*instruction religieuse et morale* des élèves, les parents peuvent en être assurés qu'elle sera l'objet de la sollicitude constante des directrices.

La *Musique* et les arts d'agrément ne seront pas négligés. Le *Dessin* sera confié par Mlle de Rosides.

Les soins pour d'une manière toute spéciale des travaux d'aiguille.

La Dr de Rosides, loge dans l'établissement, sur quelques avec le plus grand soin la santé des pension naires.

Pour les conditions, s'adresser à l'établissement ou l'on trouvera des prospectus.

Références :

Mgr l'archevêque Blanc, MM. Debrmac, not pub
Le Rev. Duquesnay, J. Hernandez, avocat
Le Rev. P. Lambano, M. Soniat.
14oct—lan—ab

INSTITUTION.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES DEMOISELLES,

Sous la direction de

Mme CHAPEAUX,

Rue du Bacquet, encoignure Chaffeurs.

Cette maison d'éducation, fondée depuis dix ans, a pris un développement qui prouve suffisamment la confiance dont la direction qui lui a été donnée.

Mme Chapeaux est restée à ce rien négliger pour mettre son institution au niveau des meilleurs établissements d'éducation qui existent à la Nouvelle-Orléans. A ces effet, elle s'est assurée de concours des professeurs les plus distingués.

La maison qu'habite Mme Chapeaux et dont elle a fait l'acquisition afin de mieux l'approprier à une institution de jeunes personnes, est très vaste, très aérée, était située sur la partie la plus saine de la ville. Les salles d'étude, les dortoirs sont de toutes appartements construits exprès, ou l'air circule avec facilité.

L'étude de la langue ANGLAISE est l'objet d'un soin tout particulier. Les professeurs sont des dames américaines d'un mérite reconnu, et demeurant dans l'établissement.

Les études du pensionnat comprennent l'anglais, le français, l'espagnole, l'histoire, la géographie, l'arithmétique et généralement toutes les branches d'une éducation tout à fait soignée.

La religion, base de toute bonne éducation, est suivie et encouragée avec zèle. Mme Chapeaux s'engage à conduire aux offices et aux instructions religieuses, les enfants qui se disposent à faire leur première communion.

Les maîtres tenant devenus une partie essentielle de l'éducation d'une jeune personne, M. CHAPEAUX consacre tout son temps à l'enseignement de cet art. Chaque élève, indépendamment de la leçon due, l'exercera chaque jour sous la surveillance de ce professeur.

La directrice, voulant, autant qu'il lui sera possible, rendre complète l'éducation des enfants qui lui seront confiées, a établi un ouvroir où l'on montrera à faire les ouvrages d'utilité et d'agrément.

Ma'ière, les classes commenceront à huit heures et finiront à trois ; elles recommenceront à quatre, jusqu'à six.

En hiver, elles commenceront à huit heures et demie et finiront à trois ; elles recommenceront à quatre jusqu'à cinq heures et demie.

CONDITIONS.

Les pensionnaires paient, non compris la blanchisseuse $30
Les demi-pensionnaires 8
Les élèves de la première classe 6
Les élèves de la seconde classe 5
Les élèves de la troisième classe 4
Les prix des leçons de piano est fixé à 5
Le maître de dessin et de danse se paient à part.
Mme Chapeaux invite les parents à visiter la maison des jeunes demoiselles à visiter son établissement.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,

Sous la direction de Mme PARENT.

Encoignure Dauphine et Bourbon.

Le local de cette institution est connu à raison de son importance, un des plus beaux de la ville et des plus salubres. Les bâtiments sont magnifiques, bien aérés et entièrement distribués pour le pensionnat de jeunes demoiselles. Un vaste jardin, planté de grands arbres, offre aux enfants un lieu de récréation agréable et de salubre promenade.

Les cours d'études, les plus complets, ont été dirigés avec un soin tout particulier par Mme Parent, qui a pour but de former des jeunes personnes qui, par leur instruction soient complètes en quelle même position elles puissent se trouver dans le monde. Ses mêmes répartitions en classes, entraînant facilement le degré de force de chaque élève.

Le local est peut-être le plus convenable qu'il offre aux familles qui désirent confier leurs enfants à une institution formée sur une grande échelle.

Une dame française, dirigeant dans l'institution la classe des demoiselles.

Concours spécial, pour les élèves étudiantes pour le prix "médaille d'or, portant inscription".

Deux prix médaille d'argent, portant inscription, sur le second accessit.

Ces prix seront décernés, cette année, le 25 de juin, dans la séance de distribution générale qui termine le cours d'hiver.

Conditions—Solfège $ 6
Harmonie 6
Classe 10

N. B. Les élèves de dehors peuvent être admis dans les cours ..... cent

INSTITUTION De Mme Vve Charles d'Aquin, RUE DAUPHINE, 211,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

Cette institution qui avait été fermée pour cause d'absence de la directrice, va se rouvrir au local adopté lundi prochain, 19 août.

La respectabilité bien connue de cette maison d'éducation et les excellentes élèves qu'elle a formées sont les garanties qu'elle offre aux parents pour l'ère nouvelle qui commence.

Mme d'Aquin aura un cours spécial pour les dames et les demoiselles, tant par une démonstration gratuite de la

A LOUER.

Une place dans le banc No 77, à l'église des Jésuites, rue Bayoue. S'adresser

JOSEPH BRICKMAN,
27juin No 56 & 58, rue de la Course.

INSTITUTION.

Pensionnat et Externat pour les Jeunes Demoiselles,

Sous la direction de

Mme CHAPEAUX,

Rue du Bacquet, encoignure Chaffeurs.

Cette maison d'éducation, fondée depuis dix ans, a pris un développement qui prouve suffisamment la confiance dont la direction qui lui a été donnée.

Mme Chapeaux est restée à ce rien négliger pour mettre son institution au niveau des meilleurs établissements d'éducation qui existent à la Nouvelle-Orléans. A ces effet, elle s'est assurée de concours des professeurs les plus distingués.

La maison qu'habite Mme Chapeaux et dont elle a fait l'acquisition afin de mieux l'approprier à une institution de jeunes personnes, est très vaste, très aérée, était située sur la partie la plus saine de la ville. Les salles d'étude, les dortoirs sont de toutes appartements construits exprès, ou l'air circule avec facilité.

L'étude de la langue ANGLAISE est l'objet d'un soin tout particulier. Les professeurs sont des dames américaines d'un mérite reconnu, et demeurant dans l'établissement.

Les études du pensionnat comprennent l'anglais, le français, l'espagnole, l'histoire, la géographie, l'arithmétique et généralement toutes les branches d'une éducation tout à fait soignée.

La religion, base de toute bonne éducation, est suivie et encouragée avec zèle. Mme Chapeaux s'engage à conduire aux offices et aux instructions religieuses, les enfants qui se disposent à faire leur première communion.

Les maîtres tenant devenus une partie essentielle de l'éducation d'une jeune personne, M. CHAPEAUX consacre tout son temps à l'enseignement de cet art. Chaque élève, indépendamment de la leçon due, l'exercera chaque jour sous la surveillance de ce professeur.

La directrice, voulant, autant qu'il lui sera possible, rendre complète l'éducation des enfants qui lui seront confiées, a établi un ouvroir où l'on montrera à faire les ouvrages d'utilité et d'agrément.

Ma'ière, les classes commenceront à huit heures et demie et finiront à trois ; elles recommenceront à quatre, jusqu'à six.

En hiver, elles commenceront à huit heures et demie et finiront à trois ; elles recommenceront à quatre jusqu'à cinq heures et demie.

CONDITIONS.

Les pensionnaires paient, non compris la blanchisseuse $30
Les demi-pensionnaires 8
Les élèves de la première classe 6
Les élèves de la seconde classe 5
Les élèves de la troisième classe 4
Les prix des leçons de piano est fixé à 5
Le maître de dessin et de danse se paient à part.
Mme Chapeaux invite les parents à visiter la maison des jeunes demoiselles à visiter son établissement.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,

Sous la direction de Mme PARENT.

Encoignure Dauphine et Bourbon.

Le local de cette institution est connu à raison de son importance, un des plus beaux de la ville et des plus salubres. Les bâtiments sont magnifiques, bien aérés et entièrement distribués pour le pensionnat de jeunes demoiselles. Un vaste jardin, planté de grands arbres, offre aux enfants un lieu de récréation agréable et de salubre promenade.

Les cours d'études, les plus complets, ont été dirigés avec un soin tout particulier par Mme Parent, qui a pour but de former des jeunes personnes qui, par leur instruction soient complètes en quelle même position elles puissent se trouver dans le monde. Ses mêmes répartitions en classes, entraînant facilement le degré de force de chaque élève.

Le local est peut-être le plus convenable qu'il offre aux familles qui désirent confier leurs enfants à une institution formée sur une grande échelle.

Une dame française, dirigeant dans l'institution la classe des demoiselles.

Concours spécial, pour les élèves étudiantes pour le prix "médaille d'or, portant inscription".

Deux prix médaille d'argent, portant inscription, sur le second accessit.

Ces prix seront décernés, cette année, le 25 de juin, dans la séance de distribution générale qui termine le cours d'hiver.

Conditions—Solfège $ 6
Harmonie 6
Classe 10

N. B. Les élèves de dehors peuvent être admis dans les cours ..... cent

INSTITUTION

De Mme Vve Charles d'Aquin,
RUE DAUPHINE, 211,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

Cette institution qui avait été fermée pour cause d'absence de la directrice, va se rouvrir au local adopté lundi prochain, 19 août.

La respectabilité bien connue de cette maison d'éducation et les excellentes élèves qu'elle a formées sont les garanties qu'elle offre aux parents pour l'ère nouvelle qui commence.

Mme d'Aquin aura un cours spécial pour les dames et les demoiselles, tant par une démonstration gratuite de la

A LOUER.

Une place dans le banc No 77, à l'église des Jésuites, rue Bayoue. S'adresser

JOSEPH BRICKMAN,
27juin No 56 & 58, rue de la Course.

INSTITUTION.

Pensionnat et Externat pour les Jeunes Demoiselles,

Sous la direction de

Mme CHAPEAUX,

Rue du Bacquet, encoignure Chaffeurs.

Cette maison d'éducation, fondée depuis dix ans, a pris un développement qui prouve suffisamment la confiance dont la direction qui lui a été donnée.

Mme Chapeaux est restée à ce rien négliger pour mettre son institution au niveau des meilleurs établissements d'éducation qui existent à la Nouvelle-Orléans. A ces effet, elle s'est assurée de concours des professeurs les plus distingués.

La maison qu'habite Mme Chapeaux et dont elle a fait l'acquisition afin de mieux l'approprier à une institution de jeunes personnes, est très vaste, très aérée, était située sur la partie la plus saine de la ville. Les salles d'étude, les dortoirs sont de toutes appartements construits exprès, ou l'air circule avec facilité.

L'étude de la langue ANGLAISE est l'objet d'un soin tout particulier. Les professeurs sont des dames américaines d'un mérite reconnu, et demeurant dans l'établissement.

Les études du pensionnat comprennent l'anglais, le français, l'espagnole, l'histoire, la géographie, l'arithmétique et généralement toutes les branches d'une éducation tout à fait soignée.

La religion, base de toute bonne éducation, est suivie et encouragée avec zèle. Mme Chapeaux s'engage à conduire aux offices et aux instructions religieuses, les enfants qui se disposent à faire leur première communion.

Les maîtres tenant devenus une partie essentielle de l'éducation d'une jeune personne, M. CHAPEAUX consacre tout son temps à l'enseignement de cet art. Chaque élève, indépendamment de la leçon due, l'exercera chaque jour sous la surveillance de ce professeur.

La directrice, voulant, autant qu'il lui sera possible, rendre complète l'éducation des enfants qui lui seront confiées, a établi un ouvroir où l'on montrera à faire les ouvrages d'utilité et d'agrément.

Ma'ière, les classes commenceront à huit heures et demie et finiront à trois ; elles recommenceront à quatre, jusqu'à six.

En hiver, elles commenceront à huit heures et demie et finiront à trois ; elles recommenceront à quatre jusqu'à cinq heures et demie.

CONDITIONS.

Les pensionnaires paient, non compris la blanchisseuse $30
Les demi-pensionnaires 8
Les élèves de la première classe 6
Les élèves de la seconde classe 5
Les élèves de la troisième classe 4
Les prix des leçons de piano est fixé à 5
Le maître de dessin et de danse se paient à part.
Mme Chapeaux invite les parents à visiter la maison des jeunes demoiselles à visiter son établissement.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,

Sous la direction de Mme PARENT.

Encoignure Dauphine et Bourbon.

Le local de cette institution est connu à raison de son importance, un des plus beaux de la ville et des plus salubres. Les bâtiments sont magnifiques, bien aérés et entièrement distribués pour le pensionnat de jeunes demoiselles. Un vaste jardin, planté de grands arbres, offre aux enfants un lieu de récréation agréable et de salubre promenade.

Les cours d'études, les plus complets, ont été dirigés avec un soin tout particulier par Mme Parent, qui a pour but de former des jeunes personnes qui, par leur instruction soient complètes en quelle même position elles puissent se trouver dans le monde. Ses mêmes répartitions en classes, entraînant facilement le degré de force de chaque élève.

Le local est peut-être le plus convenable qu'il offre aux familles qui désirent confier leurs enfants à une institution formée sur une grande échelle.

Une dame française, dirigeant dans l'institution la classe des demoiselles.

Concours spécial, pour les élèves étudiantes pour le prix "médaille d'or, portant inscription".

Deux prix médaille d'argent, portant inscription, sur le second accessit.

Ces prix seront décernés, cette année, le 25 de juin, dans la séance de distribution générale qui termine le cours d'hiver.

Conditions—Solfège $ 6
Harmonie 6
Classe 10

N. B. Les élèves de dehors peuvent être admis dans les cours ..... cent

INSTITUTION

De Mme Vve Charles d'Aquin,
RUE DAUPHINE, 211,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

Cette institution qui avait été fermée pour cause d'absence de la directrice, va se rouvrir au local adopté lundi prochain, 19 août.

La respectabilité bien connue de cette maison d'éducation et les excellentes élèves qu'elle a formées sont les garanties qu'elle offre aux parents pour l'ère nouvelle qui commence.

Mme d'Aquin aura un cours spécial pour les dames et les demoiselles, tant par une démonstration gratuite de la

A LOUER.

Une place dans le banc No 77, à l'église des Jésuites, rue Bayoue. S'adresser

JOSEPH BRICKMAN,
27juin No 56 & 58, rue de la Course.

INSTITUTION.

Pensionnat et Externat pour les Jeunes Demoiselles,

Sous la direction de

Mme CHAPEAUX,

Rue du Bacquet, encoignure Chaffeurs.

Cette maison d'éducation, fondée depuis dix ans, a pris un développement qui prouve suffisamment la confiance dont la direction qui lui a été donnée.

Mme Chapeaux est restée à ce rien négliger pour mettre son institution au niveau des meilleurs établissements d'éducation qui existent à la Nouvelle-Orléans. A ces effet, elle s'est assurée de concours des professeurs les plus distingués.

La maison qu'habite Mme Chapeaux et dont elle a fait l'acquisition afin de mieux l'approprier à une institution de